Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID: 029-242900751-20241016-2024\_10\_104-DE

# REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DU FINISTERE**



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU**

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

séance du 15 octobre 2024

## Délibération n°2024-10-104

Date de convocation : 09 octobre 2024

Conseillers en exercice : 45 Présents: 39 Votants: 43

## Motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 du mois d'octobre à 18 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à Locmélar, salle polyvalente, sous la présidence de M. Henri BILLON, président.

<u>Présents</u> Ont donné	M. BRETON Jean-Pierre, M. JEZEQUEL Jean, M. DUFFORT Jean-Philippe, Mme CLOAREC Marie-Françoise, M. MIOSSEC Gilbert, M. MICHEL Bernard, Mme CLAISSE Laurence, M. BODIGUEL Robert, Mme PICHON Marie-Christine, M. LE BORGNE Laurent, Mme HENAFF Marie Claire, M. PALUD Jean, M. THEPAUT Jean-Jacques, M. POSTEC Jean-Yves, Mme CARRER Bernadette, M. SALIOU Louis, M. POT Dominique, M. BRAS Philippe, Mme POULIQUEN Marie-France, M. GUEGUEN Guy, Mme LE ROUX Catherine, M. CADIOU Bruno, M. ABALAIN Jean-Luc, Mme JAFFRES Anne, Mme GUILLERM Babeth, Mme MARTINEAU Gaëlle, Mme LE FOLL Sylvie, Mme QUERE Patricia, M. RAMONET Thierry, Mme TORRES Sonia, M. PHELIPPOT Samuel, M. LOAËC Eric, M. PERVES Daniel, M. JEZEQUEL Sébastien, Mme ABAZIOU Nadine, M. ABGRALL Dominique, M. GILET Yves-Marie, Mme KERVELLA Julie
<u>procuration</u>	M. GUEGUEN Philippe à Mme QUERE Patricia
<u> </u>	Mme LE GUERN Marlène à M. LE BORGNE Laurent
	Mme QUILLEVERE Gwénaëlle à M. BODIGUEL Robert
Absent(s) excusé(s)	M. MORRY Yvan
Absent(s)	M. RIOU André

Participe aussi à cette séance, M. FLOCH Erwan, directeur général des services

Secrétaire de séance : M. CADIOU Bruno

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Envoyé en préfecture le 22/10/2024

Reçu en préfecture le 22/10/2024

Publié le 22/10/2024

ID: 029-242900751-20241016-2024\_10\_104-DE

### Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président,

#### VU

La motion de soutien à l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) adoptée par le Conseil d'Administration de l'AMF29 en date du 13 septembre 2023 destinée à interpeller l'Etat pour rétablir une équité de financement entre les universités, en mettant fin aux inégalités de dotation par étudiant, d'une part, s'engager à travailler aux côtés de l'UBO pour défendre ses intérêts et promouvoir son développement, d'autre part.

### **CONSIDERANT QUE:**

- L'UBO a une grande importance pour le développement économique, social et culturel du Finistère, l'excellence de la formation dispensée par l'UBO est reconnue au niveau national et international.
- L'UBO rencontre des difficultés financières qui limitent sa capacité à remplir ses missions de service public.
- Il est nécessaire d'approuver cette motion afin d'en assurer le plus large soutien.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Affirme son soutien à l'Université de Bretagne Occidentale.

Pour extrait conforme au registre des délibérations, le 16 octobre 2024.

Le Secrétaire de séance, Bruno CADIOU. Le Président, Henri BILLON.

